



Etat des lieux de sortie

Par Kadistu

Bonjour,

Locataire, j'ai effectué un état des lieux de sortie le 1^{er} Septembre 2020.

Cet état des lieux a été fait par un huissier de justice à la demande des propriétaires.

J'étais présent sur les lieux mais je n'ai jamais reçu la convocation du huissier donc j'ai découvert sa venue le jour même.

Sur les lieux étaient aussi présent le propriétaire.

L'huissier a effectué son état des lieux par dictaphone.

A la fin de l'état des lieux, l'huissier a indiqué aux propriétaires qu'il leur fallait 1 mois pour rendre la caution car aucune casse n'a été constaté.

Aujourd'hui, le 2 Novembre donc 2 mois après :

- je n'ai jamais reçu le constat

- je n'ai pas eu de nouvelles de la caution.

A noter que le 5 octobre, j'ai contacté les propriétaires pour leur rendre une clé qui avait été égarée dans le déménagement : absence de clé notée lors de l'état des lieux.

Les propriétaires nous ont indiqué à cette date qu'ils nous enverraient le constat avant le 31 Octobre.

Le 10 octobre, j'ai contacté l'huissier pour obtenir des informations car ce dernier mentionnait 1 mois : il a refusé de répondre car il a été mandaté par la propriétaire - n'ayant pas payé, je n'avais pas le droit de recevoir d'information de sa part.

Le 20 octobre j'ai envoyé un mail indiquant aux propriétaires que notre adresse communiquée le 1^{er} septembre, lors de l'état des lieux était peut-être erronée. Nous avons eu des soucis de nommage d'adresse pendant 1 mois dans notre nouveau logement car l'adresse complète est trompeuse - pour éviter les erreurs de courrier postal, il faut donner l'adresse partielle (super étrange, ça nous a bien ennuyé au début). Les propriétaires ne m'ont pas répondu pour confirmer l'adresse donnée.

Et donc aujourd'hui nous sommes le 2 Novembre. 2 mois après l'état des lieux.

Mes questions :

Comment prouver que je n'ai pas été convoqué par l'huissier ?

Quelles sont mes recours pour recevoir enfin le constat ?

Dois-je entamer une quelconque procédure ou attendre ?

Merci beaucoup de l'aide que vous pourrez apporter

Par chance

pour toute correspondance avec l'ancien propriétaire adressez lui plutôt vos courriers (envoi de photocopie des lettres rédigées) en recommandé avec accusé de réception,

l'huissier n'a pas encore eu le temps de traiter votre dossier soyez patient